

Sécurité des données et du point de vente

□ Sécuriser ses données informatiques.

La sécurisation des données informatiques permet d'éviter certains risques pouvant nuire au fonctionnement de l'entreprise, voire la mettre en péril.

Les 8 principaux risques sont : les virus et programmes malveillants, les e-mails frauduleux, le piratage, l'espionnage industriel, la malversation, la perte d'informations confidentielles, l'erreur de manipulation.

Protégez votre entreprise et assurez la sécurité informatique de vos données avec des solutions adaptées à vos besoins.

Connaitre la règlementation et ses obligations en matière de vente en ligne.

Les sites commerciaux de vente de biens ou de services sur internet sont soumis à une réglementation identique à celle de la vente à distance ou par correspondance (VPC). Celleci comprend des obligations déclaratives (protection des consommateurs, TVA), des mentions obligatoires, des règles précises de prospection, etc...

Assurez-vous d'en connaître la réglementation et de répondre à ses obligations avant de vous lancer. Cela vous permettra de vous prémunir de nombreux risques juridiques.

✓ Sécuriser son point de vente.



La sécurisation de votre point de vente diminue considérablement le nombre de vols et autres escroqueries dont vous pourriez être la victime et permet de vous alerter en cas d'intrusion ou tentative d'intrusion dans vos locaux.

Prenez les devants et équipez votre point de vente d'outils de sécurité adaptés à votre activité et à votre environnement. Adoptez les bonnes pratiques !